



CTM TRAVAIL/EMPLOI DU 11 MAI 2021
EN VISIO ET AUDIO CONFÉRENCE

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette instance,

- Plan de transformation RH et management du Ministère (pour avis) ;
- Plan « système Inspection du travail » (pour avis) ;
- Point d'information sur la déclinaison de l'OTE ;
- Questions diverses.

Et pour faire suite à la déclaration intersyndicale, l'UNSA ITEFA a retenu le premier des items qui est celui qui justifie du bon fonctionnement des services, **les plafonds d'emploi adressés aux DREETS qui mettent les services déconcentrés, DDETS/PP en sureffectif chronique pour ne pas dire « viral ».**

L'UNSA ITEFA dénonce fermement l'amputation des effectifs de référence, non pas à hauteur de 2,5 %, qui déjà représentaient une ponction invraisemblable sur le BOP 155, mais qui est aujourd'hui portée à **MOINS 4 % !**

Pour l'UNSA ITEFA, ce système « de vases communicants » punitif est inadmissible et consiste à « déshabiller Pierre, pour habiller Paul ». Il soumet les services à une grande tension, confinant à l'exaspération en pleine crise sanitaire sur fond de mise en place d'une organisation territoriale de l'État encore inconnue !

Ainsi, l'OTE, décision éminemment politique, bloque le bon fonctionnement des services puisqu'il est devenu impossible de recruter, avec l'exigence de flécher les postes supprimés, **les départs en retraite ne suffisant plus !**

Si, dans le cadre de l'OTE, les postes du SIT, dont ceux non pourvus, semblent être pour l'instant préservés, aucun texte émanant de la direction métier, la DGT, ne le précise officiellement ce qui inquiète grandement nos collègues, avec son lot de redécoupage et d'intérim épuisants et chronophages.

Alors, il est facile de déduire que ceux qui se retrouvent **sur la sellette sont fléchés dans les services de l'emploi**, ceux-là même qui ont tant fait pendant cette pandémie, ceux qui ont, par leur engagement, **joué un rôle d'amortisseur social indéniable** (activité partielle) ont été salués et félicités, reconnaissant par là-même la résilience de ces services.

Dans une projection de sortie de crise, il est déjà fait appel à ces mêmes services, qui ont fait montre de leurs compétences, pour la mise en place du **plan de relance**, sur le territoire métropolitain et

ultra marin, qui passera nécessairement par le volet « emploi », à l'attention de nos concitoyens jetés dans la tourmente.

Pour l'UNSA ITEFA, la question prégnante est de savoir, avec quels effectifs le service public du travail et de l'emploi pourra être rendu, au regard de ce qui vient d'être décrit, induisant de fait des risques psychosociaux au sein de ces services devenus exsangues ?

L'UNSA ITEFA **exige** qu'un effort soit fait budgétairement afin de sauvegarder le bon fonctionnement des services, passés sous l'égide du ministère de l'intérieur (DMAT) : les agents réalisent **qu'ils ont été sacrifiés sur l'autel d'une « pseudo-réforme destructrice »** et constatent que **le ministère du travail**, auquel ils sont tant attachés, **les a lâchés** malgré l'engagement indéfectible dont ils ont fait preuve.

L'UNSA ITEFA se veut lanceuse d'alerte et en appelle à votre responsabilité morale. La culture « travail/emploi » et l'appartenance à votre ministère ne peut s'effacer d'un trait de plume. Le moral des agents, en sortie de travail à distance, est particulièrement dégradé, ils sont « laissés pour compte » par le niveau régional DREETS, livrés au SGCD et au DEETS.

L'administration centrale a beau jeu d'expliquer que désormais, les personnels des DDETS/PP doivent se satisfaire des pratiques managériales du ministère de l'intérieur, couplées à un dialogue social médiocre, pour ne pas dire inexistant : on réunit, on consulte, mais on oublie le respect **des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, en matière de prévention, les services sont repassés à l'âge de pierre !**

Les visites médicales des agents de contrôle et le suivi médical induit semblent totalement ignorés. L'alerte donnée par **l'UNSA Fonction publique**, en CT des DDI du mois dernier, n'a abouti qu'à l'établissement d'un possible rapport de l'inspection générale ; il faut espérer que l'IGAS sera saisie.

Mais, une seule constante : il n'est jamais tenu compte des analyses des corps intermédiaires, persona non grata de cette gouvernance.

La réforme voulue ne peut s'inscrire que dans la dégradation très inquiétante des organisations de services existantes. Le SIT, plus spécifiquement les corps de contrôle, aiguissent l'appétit administrative de la DMAT qui par des faux semblants ne s'escrime qu'à une seule chose : **réduire à néant l'identité administrative et la culture des nouveaux arrivants**, qui, faut-il le rappeler, sont toujours **dans l'anonymat de pseudo services sur le papier qui ne sont en rien des collectifs de travail**. La prise de certains arrêtés, non conformes au décret du 9 décembre 2020, en sont le triste constat.

Les agents sont totalement « perdus » et peinent à trouver le bon interlocuteur, n'ayant plus de références physiques et administratives en matière de RH, ne sachant plus où se placer dans « ce grand bazar administratif » !

Sous couvert de l'installation chaotique des SGCD, il est envisagé la création de pseudos groupes de travail, avec pour seul critère, l'harmonisation de gestion sur l'ensemble des services départementaux et en filigrane, la recherche du toujours moins pour les agents de la Fonction publique de l'État.

Le ministère de l'intérieur ignore volontairement la ligne hiérarchique déclinée : DGT, DREETS, aux DDETS/PP, et s'escrime à vouloir s'arroger la gestion des corps de contrôle sous statut

particulier : corps de l'inspection du travail et corps des contrôleurs du travail, ignorant le décret n° 2021-143 du 10 février 2021 relatif aux compétences des agents de contrôle de l'inspection du travail, oublieux de l'article 6 de la convention 81 de l'OIT !

Pour rappel, sur la PEP, **les postes d'inspecteurs du travail sont d'ailleurs, toujours ouverts, aux contractuels !**

Devant ce vide sidéral, ce mur d'incompréhensions, ce dialogue de sourds, l'**UNSA ITEFA** dénonce, une fois encore, avec force et persévérance, la perte incommensurable dans les domaines : de transmission, de savoir et de construction, et la mise en déshérence de multiples services publics, sans omettre les conséquences sur les conditions de travail des agents, souvent à la limite de l'ubuesque, voire du kafkaïen, qu'instille l'OTE induisant une grande instabilité institutionnelle !

La mise en place de cette politique illisible a des conséquences immédiates pour nous tous, alors que la stabilité du fonctionnement et de l'organisation des services est mise à bas.

Ainsi, cette alchimie redoutable, exécutée « à la hache », orchestrée sans faillir, malgré la pandémie, entraîne une dégradation des conditions de travail, la disparition programmée des collectifs, une souffrance croissante des personnels dans leur milieu professionnel devenu instable et mouvant depuis plus d'un an : les conséquences en seront incalculables. Malgré nos alertes pressantes de changer de cap puisque les conséquences seront une disparition de leur avenir et de leurs missions éparpillées, voire diluées par la perspective glaçante de voir le ministère du travail, ministère emblématique, disparaître définitivement.

Les déménagements sont les premiers vecteurs retenus pour séparer les services « travail/emploi » et détruire le lien important au cœur de ces services.

Pour l'**UNSA ITEFA**, la confusion est à son paroxysme. Après l'annonce de la suppression de l'ENA, la déclaration du Premier ministre, confortée par le ministre de l'intérieur, le jour même où la France commémorait le bicentenaire de la mort de Napoléon, jette un peu plus la confusion et l'incompréhension. L'annonce de la suppression du corps préfectoral, dont la fonction a été créée dans chaque département pour exercer les fonctions régaliennes de l'État par Napoléon Bonaparte, 1^{er} Consul, le 17 février 1800 (loi du 28 Pluviôse an VIII) dont l'objectif était, déjà à l'époque, de mettre en place une réforme en profondeur de l'organisation de l'État.

Pour l'**UNSA ITEFA**, la question pourrait être de savoir qui va se sortir de ce labyrinthe qu'est devenue cette réforme territoriale de l'État et l'avenir incertain de la Fonction Publique sans se brûler, Icare, sans se renier, Thésée, sans se confronter, Dédale.

L'UNSA ITEFA fait sien l'adage d'Étienne de la Boétie – 1548 -

« Le pouvoir ne s'impose que du seul consentement de ceux sur lesquels il s'exerce. »

Alors, réformer « oui » Détruire « NON ! »